

J-C Tarroux fait la déclaration préalable **FO** –voir pièce jointe-

CTSD :

FO, Snuipp, SE, Sgen demandent la tenue des instances du CTSD (représentants des enseignants seuls), avant le CDEN (élus, fcpe, enseignants) - (pour les motifs, voir déclaration FO http://31.fo-snudi.fr/IMG/pdf/131220_declaration_ctsd.pdf)

Réponse Dasen : je note votre demande. J'ai réuni le CDEN en premier car le dossier rythmes scolaires est une question sociétale qui concerne tout le monde. Nous avons eu des recommandations en ce sens. Il n'y a pas de règle, ni de principe et cela a déjà été fait. Pour la carte scolaire, je réunirai le CTSD en premier.

Cependant questionné par FO à propos des « recommandations », le Dasen finit par reconnaître qu'en réalité elles ont été faites après discussion entre eux en réunion de direction académique.

Réponse syndicale : toutes les décisions y compris la carte scolaire concerne la société. Ce n'est pas un argument. FO réaffirme que la reconnaissance de l'expertise des enseignants doit être reconnue.

Le SE considère que ce CTSD n'a pas d'utilité dans la mesure où le Dasen « ne va pas se dédire à ce CTSD par rapport à ce qu'il a dit au CDEN ».

FO ne partage pas cet avis et demande que le Dasen prenne en compte les demandes des collègues. Les syndicats siègent en instance consultative pour cela. Le Dasen prenant ses décisions à l'issue des instances, il peut décider des modifications.

Sur Blagnac –réunion « charte des atsem » à l'initiative de la mairie- :

FO demande que le Dasen réaffirme la pleine liberté de chacun de se réunir **ou de ne pas le faire** - pour plus de détail voir la déclaration FO-

Réponse du Dasen : « nous ne sommes pas informé ». Il s'informerait, mais refuse de répondre sur le droit des collègues.

FO : Nous réaffirmons que le droit doit être appliqué et qu'aucune pression de la hiérarchie ne peut s'exercer y compris la pression sur le « travail à rendre dans le projet d'école ».

Rythmes scolaires :

A Colomiers, **FO** indique qu'aucune école n'a fait de demande correspondant aux propositions du Dasen. Par contre, les enseignants de Colomiers sont unanimes : ils ne veulent pas d'une pose méridienne supérieure à deux heures. S'ils acceptent le décalage des horaires maternelle-élémentaire, la proposition actuelle ne prend pas en compte les demandes. FO demande un maximum de deux heures de pose méridienne.

Réponse du Dasen après entretiens avec l'ien adjointe : l'ien a tranché. La mairie demandait 2h30. La mairie a fait un pas en acceptant 2h10. Les problèmes spécifiques d'infrastructure à Colomiers et de restauration des élèves nécessitent un temps plus important. Le Dasen refuse de répondre positivement à la demande des enseignants.

FO : pour la restauration il existe des solutions (qui fonctionnent partout où elles sont mises en place).

Le Dasen soumet au vote - résultat:

Pour : 0

Contre : 2 (1 FO, 1 snuipp)

Abstention : 1 (SE)

Conclusion : une nouvelle fois, le projet ne reçoit aucune voix des représentants des personnels et le vote «contre» est majoritaire.